

Lausanne, le 25 septembre 2020

EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

A T T E S T A T I O N

délivrée à la fondation Mega Social Foundation, avec siège à Sévery, qui, selon ses statuts, a le but suivant:

" *Le but de la fondation est de participer à la réduction des inégalités au sein de la société civile, en Suisse et à l'étranger.*

La fondation peut accompagner et soutenir financièrement et/ou matériellement des structures à but non lucratif dont l'activité contribue à la réduction des inégalités sociales en Suisse et dans le monde.

La fondation pourra également investir dans toutes entreprises si cela permet d'aider à atteindre son but principal, soit réduire les inégalités sociales.

La fondation veillera également à soutenir des structures qui sont à des stades de développement peu matures, ainsi que des projets innovants, nouveaux ou novateurs portés par des structures établies, si ceux-ci ont pour but de réduire les inégalités sociales en Suisse et dans le monde.

L'activité, les investissements, les dons, les prestations et autres services rendus par la fondation devront être préalablement validés à l'aune de ses objectifs énumérés ci-dessus "

Par décision de ce jour, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que la fondation précitée poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000.

La présente attestation est valable jusqu'au 31 décembre 2022.

Administration cantonale des impôts
Division de la taxation
Centre de compétences personnes physiques



Patrick Grandjean
Juriste - fiscaliste



Cayetana Puebla
Juriste - fiscaliste